

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 14 AOÛT 2017**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

Lundi quatorze (14) août 2017 se tenait à 20H00 au Centre Lepageois, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents: mesdames les conseillères : Johanne Morissette et Myriam St-Laurent et messieurs les conseillers : Ghislain Vignola et Jasmin Couturier. Absent M. Réginald Morissette

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Magella Roussel, maire suppléant.

Tammy Caron, directrice générale et sec-trés. est aussi présente.

**Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.**

Monsieur le maire suppléant, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

**2017-139** **OCTROI CONTRAT- REMPLACEMENT DE PONCEAUX**

Sur proposition de Madame Johanne Morissette et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, suite à l'analyse des soumissions reçues, celle-ci octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, à l'Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. pour le remplacement de ponceaux (projet 9070\_005) pour la somme de 110 182.91\$ tx incluses.

**2017-140** **OCTROI CONTRAT- RÉFECTION DE VOIRIE**

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, suite à l'analyse des soumissions reçues, celle-ci octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à l'entreprise Les pavages Laurentiens Div. Sintra inc., pour la réfection de voirie (projet 9070\_006) pour la somme de 255 229.84\$ qui se répartit comme suit :

TECQ : 160 018.01\$, et AIRRL (4<sup>e</sup> rang EST): 95 211.83\$.

**2017-141** **RÉSERVE BUDGÉTAIRE**

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte de prévoir une réserve budgétaire de 10% pour chacun des contrats suivants: le remplacement de ponceau et la réfection de voirie, suite à la recommandation du service de génie civile, étant donné le caractère variable des articles du bordereau et considérant que des ajustements peuvent être requis.

**2017- 142** **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h10.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire suppléant**      **Tammy Caron, dir.-gén. sec.trés.**